



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

DISTR.: LIMITED
DISTR.: LIMITEE

52975

WHO/MAL/95.1071
WHO/CTD/VBC/95.997

ORIGINAL: ENGLISH

EMPLOI DU DDT DANS LA LUTTE ANTIVECTORIELLE

**Conclusions d'un groupe d'étude de l'OMS sur
la lutte antivectorielle dans le paludisme et les
autres maladies transmises par des moustiques**

Genève, 16-24 novembre 1993

This document is not issued to the general public, and all rights are reserved by the World Health Organization (WHO). The document may not be reviewed, abstracted, quoted, reproduced or translated, in part or in whole, without the prior written permission of WHO. No part of this document may be stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means - electronic, mechanical or other - without the prior written permission of WHO.

The views expressed in documents by named authors are solely the responsibility of those authors.

Ce document n'est pas destiné à être distribué au grand public et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il ne peut être commenté, résumé, cité, reproduit ou traduit, partiellement ou en totalité, sans une autorisation préalable écrite de l'OMS. Aucune partie ne doit être chargée dans un système de recherche documentaire ou diffusée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - électronique, mécanique, ou autre - sans une autorisation préalable écrite de l'OMS.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

11



12

EMPLOI DU DDT DANS LA LUTTE ANTIVECTORIELLE

De nombreux pays ont recours au DDT pour lutter contre le paludisme et la leishmaniose viscérale. Toutefois récemment, on a avancé l'hypothèse d'une association entre l'usage du DDT et l'apparition de certains cancers chez l'homme;^{1,2} un article a été publié au sujet de la présence de DDT dans le lait maternel et l'emploi de cet insecticide dans la lutte antivectorielle a fait l'objet de deux mises au point générales.³ Le groupe d'étude de l'OMS sur la lutte antivectorielle dans le paludisme et les autres maladies transmises par des moustiques, qui s'est réuni à Genève du 16 au 24 novembre 1993, avait outre son mandat, la tâche supplémentaire précise de faire le point de la situation actuelle à la lumière de ces développements récents et c'est pourquoi deux experts toxicologues avaient été invités à participer à ses travaux.⁴ A la suite de leurs débats, l'ensemble des participants à la réunion sont parvenus à des conclusions concernant l'utilisation du DDT dans la lutte antivectorielle que l'on peut résumer comme suit.

- Les données présentées ne constituent pas une preuve suffisante et convaincante des effets nocifs d'une exposition au DDT résultant des traitements intradomiciliaires à effet rémanent tels qu'on les pratique lors des opérations de lutte antipaludique.
- Il n'y a donc à ce stade aucune justification toxicologique ou épidémiologique à changer la politique actuelle de pulvérisation intradomiciliaire de DDT pour lutter contre les maladies transmises par des vecteurs.⁴
- On peut donc utiliser le DDT dans la lutte antivectorielle, dans la mesure où l'ensemble des conditions ci-dessous sont remplies :
 - *l'insecticide n'est utilisé qu'en traitement intradomiciliaire;*
 - *il est efficace;*
 - *le produit est fabriqué conformément aux spécifications diffusées par l'OMS;⁵*
 - *toutes les précautions de sécurité nécessaires sont prises lors de son utilisation et de son élimination.*
- Lorsqu'ils envisagent de recourir au DDT, les pouvoirs publics devraient également prendre en considération les facteurs suivants :
 - *le coût des insecticides (DDT ou autres);*
 - *le rôle des insecticides dans la lutte antivectorielle focale ou sélective, comme le précise la stratégie mondiale de lutte contre le paludisme;⁶*

^a Dr C. F. Curtis, Department of Medical Parasitology, London School of Hygiene and Tropical Medicine, London, England; et le Professeur J. Mouchet, Institut français de Recherche scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM), Paris, France.

^b Dr W. N. Aldridge, The Robens' Institute, Kings Worthy, Hants, England; et le Professeur M. Lotti, Institut de Médecine du Travail, Université de Padoue, Padoue, Italie.

- la possibilité d'utiliser d'autres méthodes de lutte antivectorielle, notamment d'autres insecticides (du fait qu'on peut utiliser pour les traitements rémanents intradomiciliaires des insecticides compétitifs par rapport au DDT sur le plan de l'impact épidémiologique, de l'acceptabilité par le public, de la commodité logistique et de la conformité aux spécifications de l'OMS, le DDT ne peut plus désormais être considéré comme le seul insecticide de choix);
 - les implications de la résistance aux insecticides, notamment la possibilité de résistance croisée à certains autres insecticides;
 - l'évolution de l'attitude du public vis-à-vis des insecticides, y compris dans leurs applications à la santé publique.
- Etant donné qu'il n'existe guère de données à l'appui d'un effet nocif des traitements intradomiciliaires, il faut encourager la poursuite des études épidémiologiques basées sur des protocoles scientifiques rigoureux.
 - Il conviendra également de poursuivre les études dans les domaines suivants :
 - étude des effets que la présence de DDT dans le lait maternel peut avoir sur la santé des enfants nourris au sein, notamment la recherche de modifications comportementales qui pourraient en résulter;
 - étude approfondie de toute association que l'on pourrait suspecter entre l'emploi du DDT dans les activités antipaludiques de routine et l'accroissement de l'incidence des cancers;
 - tirer au clair l'importance que peut avoir la réduction de la densité des récepteurs muscariniques par le DDT.

Bibliographie

- 1 Garabrant D. H. *et al.* DDT and related compounds and risk of pancreatic cancer. *Journal of The National Cancer Institute*, 1992, **84**: 764-771.
- 2 Wolff, M. S., *et al.* Blood levels of organochlorine residues and risk of breast cancer. *Journal of the National Cancer Institute*, 1993, **85**: 648-652
- 3 Bouwman H., *et al.* Levels of DDT and metabolites in breast milk from Kwa-Zulu mothers after DDT application for malaria control. *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 1990, **68**: 761-768.
- 4 Place du DDT dans les opérations contre le paludisme et autres maladies transmises par des vecteurs. In: Conseil exécutif, quarante-septième session, Genève, 19-29 janvier 1971, partie II. *Rapport sur le projet de programme et de budget pour 1972*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1971 (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, N° 190) : pp. 176-182.
- 5 *Spécifications pour les pesticides utilisés en santé publique - insecticides DDT*. Document non publié. WHO/CTD/WHOPES/93, 1993. Spécifications WHO/SIT/1.R7 et WHO/SIF/R7.
- 6 *Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1993.
- 7 *Mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte antipaludique. Rapport d'un groupe d'étude de l'OMS sur la mise en oeuvre du plan mondial d'action pour la lutte contre le paludisme 1993-2000*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1993 (OMS, Série de Rapports techniques, N° 839).